



Paris, le 15 mars 2012

Prime exceptionnelle : même montant pour tous !

Lors du CTP DGAC de juin 2011, FO avait été le premier et seul syndicat à demander le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant unique à l'ensemble des personnels, dans le cadre du retour catégoriel voulu par le gouvernement.

Lors du CT DGAC du 15 février 2012, le directeur général a annoncé, sans aucune concertation, le versement, en juin, d'une prime exceptionnelle dont les montants seront les suivants :

- ICNA : 900 euros
- autres corps de catégorie A et PN : 500 euros
- TSEEAC et Assistants : 300 euros
- Ouvriers d'Etat et adjoints : 200 euros.

FO a immédiatement dénoncé cette répartition inéquitable et injuste qui crée la division entre les personnels. Elle a reçu un avis défavorable des syndicats (FO, CGT et CFDT ont voté contre). Malgré cet avis défavorable, le DG persiste et le Secrétariat général organise une réunion avec les syndicats le 20 mars pour discuter de la mise en œuvre et d'une modulation totalement inadmissible.

FO ne cautionnera pas une proposition aussi inique et ne participera donc pas à cette réunion.

FO demande à nouveau au DG de revoir sa copie et de retenir la proposition faite par une nette majorité de syndicats : une prime forfaitaire d'un montant unique (environ 600 euros) pour tous les personnels.

Une telle mesure serait un signal de rassemblement dans une DGAC dont l'unité est et doit rester la priorité.

